
Lettres Patentes du Roi portant nomination par provision d'Administrateurs du Collège de Louis-le-Grand.

Numéro d'inventaire : 1979.26570

Auteur(s) : Louis XV

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Simon (P.G.) Imprimeur du Parlement

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1771

Description : Feuillet imprimé avec bandeau ornemental en-tête de la 1ère page.

Mesures : hauteur : 250 mm ; largeur : 198 mm

Notes : Lettres Patentes "Données à Versailles le 25 septembre 1771. Registrées au Parlement le premier Octobre 1771." Nomination de nouveaux administrateurs pour le Bureau d'Administration du Collège Louis-le-Grand. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

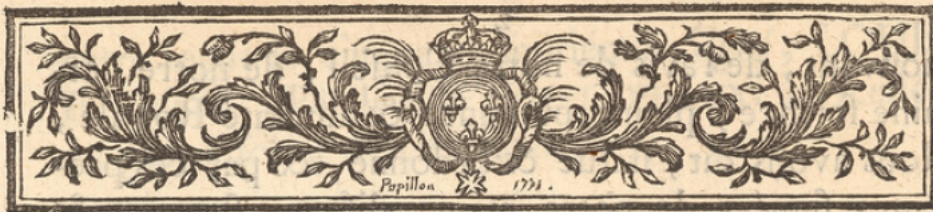
Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Paris, Paris



LETTRES PATENTES DU ROI,

*PORTANT nomination par provision
d'Administrateurs du Collège de Louis-le-
Grand.*

Données à Versailles le 25 Septembre 1771.

Registrées en Parlement en Vacations le premier Octobre 1771.



LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; **SALUT.** L'état actuel du Bureau d'administration du Collège de Louis-le-Grand, exige de notre sagesse & de notre attention à maintenir cet établissement, que Nous prenions de justes mesures pour la composition nouvelle de ce Bureau; mais en attendant que Nous soyons en état de faire connoître nos dernières intentions à ce sujet, Nous avons cru qu'il étoit nécessaire de nommer provisoirement des Administrateurs qui pussent veiller avec soin à la régie des biens dont l'administration est confiée audit Bureau. **A CES CAUSES &** autres à ce Nous

mouvant, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, statué & ordonné, & par ces présentes signées de notre main, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît, que par provision, & en attendant qu'il en soit par Nous autrement ordonné, le Bureau d'administration du Collège de Louis-le-Grand soit composé de notre Grand Aumônier, de quatre Officiers de notre Parlement, d'un Substitut, du Grand-Maître Temporel, & du Principal dudit Collège, des sieurs Abbés Legros, Maistrel, Gardin, Coppel, Bonnet & Vallé; voulons qu'ils remplissent toutes les fonctions ci-devant attribuées aux anciens Administrateurs dudit Bureau, à la charge par lesdits sieurs Gardin, Coppel, Bonnet & Vallé, de prêter serment en la Grand'Chambre de notredite Cour de Parlement; dérogeant en tant que de besoin à toutes choses à ce contraires. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer, même en tems de Vacations, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant toutes choses à ce contraires: CAR tel est notre plaisir; en témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. DONNÉ à Versailles le vingt-cinquième jour de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de

3
notre regne le cinquante-septième. *Signé*, LOUIS.
Et plus bas : Par le Roi, PHELYPEAUX. Et scellées
du grand sceau de cire jaune.

*Registrées, oui, ce requerant Me Nicolas Pierron,
Doyen des Substituts du Procureur Général du Roi,
pour être exécutées selon leur forme & teneur, aux
charges y portées, & en outre à la charge de réitérer
ledit enregistrement au lendemain de Saint Martin,
suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement en
Vacations, le premier Oçtobre mil sept cent soixante-
onze.*

Signé DUFRANC.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement,
rue Mignon Saint André-des-Arts, 1771.